

# Sur la santé

*Dans la continuité des actions menées en 2009, j'ai interpellé les autorités de tutelle du ministère de la santé sur l'activité du SMUR d'Ambert et sur l'avenir des deux blocs opératoires des centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert.*

## LE SMUR

En ce qui concerne le SMUR d'Ambert, par courrier le 7 juin 2010, j'ai interpellé M. François Dumuis, directeur de l'Agence Régionale de Santé. Rappelant que le SMUR d'Ambert, opérationnel depuis la fermeture de la maternité il y a quatre ans, avait incontestablement conforté l'image de l'hôpital, j'ai néanmoins souligné **le mécontentement des élus et de la population confrontés à l'incohérence de son fonctionnement**. J'ai ainsi dénoncé le fait que lorsque des usagers du sud-est du département, à proximité de la Loire et de la Haute-Loire, sollicitent l'intervention d'un praticien, un hélicoptère est envoyé de Clermont-Ferrand pour rapatrier le malade au CHU, alors que le bon sens voudrait qu'il soit pris en charge par les hôpitaux de Craponne ou d'Ambert. J'ai aussi fait part du **sentiment de lassitude des sapeurs-pompiers ayant le sentiment de ne pas être écoutés par le médecin régulateur qui refuse l'intervention du SMUR de proximité**.

Dans la réponse qu'il m'a donnée, à l'occasion d'un rendez-vous de travail, le 20 juillet dernier, en compagnie de Christian Chevalyère, maire d'Ambert, et d'Eric Dubourgnois, conseiller régional, M. Dumuis a pris acte de ces dysfonctionnements. Il nous a assuré que la mission des Urgences serait clarifiée dans le cadre d'un prochain décret. Il nous a indiqué qu'un schéma des urgences régionales allait être élaboré dans le but de mettre les quatre SAMU en réseau de façon à redéfinir l'action respective des SMUR et des SAMU.

## LES HOPITAUX

**En ce qui concerne l'avenir des deux hôpitaux Thiers et Ambert**, j'ai relayé la colère des élus, personnels hospitaliers et usagers de la circonscription après l'annonce d'un décret envisageant la fermeture de 182 blocs opératoires en France, dont ceux de Thiers et Ambert. Déjà, en 2009, en réponse à la question orale que j'avais posée afin de connaître les critères permettant de définir les 1500 actes « classant », seuil en dessous duquel les blocs seraient voués à la fermeture, la ministre de la santé n'avait apporté aucune précision technique. En concertation avec les élus et les personnels de santé, **j'avais également proposé que, dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire, les actes des deux hôpitaux soient additionnés de façon à maintenir l'activité des deux blocs**. Là aussi, aucune réponse précise n'a été apportée.

C'est seulement à l'occasion du rendez-vous obtenu auprès du directeur de l'ARS, le 20 juillet 2010, que nous avons pu avoir des précisions. Il faut d'abord se féliciter des effets positifs de la mobilisation sur tout le territoire national. En effet, M. Dumuis nous a informés qu'**aucune décision de fermeture ne sera prise avant la révision du Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire à la fin de l'année 2011**. Il nous a également fait part de la mise en œuvre d'une clause transitoire. Ainsi, les établissements qui auront réalisé une moyenne annuelle de plus de 1050 actes durant 3 années de référence, de 2009 à 2011, pourront présenter un dossier de renouvellement d'activités.

Il nous a été précisé qu'aucune décision ne sera prise par l'ARS dans la précipitation. Cette précision est sans aucun doute le fruit de la mobilisation qu'avait suscitée l'annonce sans concertation de la fermeture de 182 blocs opératoires en France. **Cette situation prouve que l'action conjuguée des usagers, des personnels hospitaliers et des élus a pesé d'un poids non négligeable. Il est donc vital de poursuivre dans cette voie pour sauvegarder et développer un service public hospitalier accessible pour tous. Vigilance et fermeté s'imposent, en lien avec organisations syndicales et les associations de défense et promotions des services publics, très actives sur nos deux arrondissements.**